



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction des Examens et
Concours

DEC 2

Dossier suivi par
Jean-Pierre GHOMMIDH
Téléphone
05 61 17 71 03
Véronique GOBIN
Téléphone
05 61 17 70 83
Télécopie
05 62 26 26 95
Courriel
dec2@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques

BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Toulouse, le **22 SEP. 2011**

Le Recteur de l'académie de Toulouse

à

Madame l'Inspectrice et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie, Directeurs des services départementaux
de l'Education nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
du second degré des établissements publics et
privés sous contrat

Mesdames et Messieurs les membres des corps
d'inspection

Monsieur le Directeur de l'IUFM Midi-Pyrénées

Madame la Directrice de l'Institut Formiris
Sud-Ouest

**Objet : Organisation des épreuves de l'examen de la certification complémentaire
Session 2012**

Références :

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié
- Notes de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 (B.O. n° 39 du 28 octobre 2004) et n° 2009-188 du 17 décembre 2009 (B.O. n°48 du 24 décembre 2009)

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les textes ci-dessus référencés réglementant l'examen de la certification complémentaire.

Cet examen permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Seuls les enseignants stagiaires ayant obtenu le certificat d'aptitude au professorat à la fin de leur année de stage pourront se voir délivrer la certification complémentaire. Dans le cas où ils ne seraient pas admis au certificat d'aptitude au professorat, l'obtention de la certification complémentaire serait différée d'une année, et octroyée, au terme de l'année de renouvellement de stage, lors de l'obtention du certificat d'aptitude.

Il s'adresse :

- pour les arts et l'enseignement en langue étrangère : aux personnels enseignants du **second degré, titulaires ou stagiaires**, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privé sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération,
- pour le français langue seconde et l'enseignement en langue des signes française : aux personnels enseignants des **premier et second degré, titulaires ou stagiaires**, ainsi qu'aux maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire des établissements d'enseignement privé sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération.

Les candidats peuvent postuler dans **4 secteurs disciplinaires** :

1/ Arts :

Ce secteur comporte quatre options :

- cinéma et audiovisuel
- danse
- histoire de l'art
- théâtre

2/ Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique :

concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et lycées.

La certification complémentaire vise dans ce cas à valider la capacité à dispenser l'enseignement d'une discipline non linguistique dans une langue vivante étrangère.

3/ Français langue seconde :

concerne l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française

4/ Enseignement en langue des signes française

concerne les enseignants qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (LSF), dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés par leur concours.

INSCRIPTIONS SESSION 2012 :

Le registre des inscriptions à la session 2012 est ouvert :

Du lundi 26 septembre 2011 au vendredi 4 novembre 2011 au Rectorat de l'Académie de Toulouse.

Le dossier d'inscription sera **téléchargeable** à partir du site internet de l'académie : **www.ac-toulouse.fr** rubrique examens et concours – concours et recrutements – certification complémentaire – pendant la période d'ouverture des registres d'inscription.

DEPOT DES CANDIDATURES:

1 / Le dossier d'inscription, téléchargeable sur le site internet de l'Académie, est à retourner en envoi recommandé simple au plus tard le vendredi 4 novembre 2011 le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante:

**Rectorat de Toulouse
Direction des Examens et Concours - DEC 2
Certification complémentaire
Place Saint Jacques
BP 7203
31073 TOULOUSE Cedex 7**

Tout dossier, parvenu après la **date limite (cachet de la poste faisant foi) du vendredi 4 novembre 2011 sera rejeté.**

2 / Un rapport dactylographié d'au plus cinq pages en 3 exemplaires devra être adressé en recommandé simple au plus tard le vendredi 2 décembre 2011, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Rectorat de Toulouse
Direction des Examens et Concours - DEC 2
Certification complémentaire / Rapport
Place Saint Jacques
BP 7203
31073 TOULOUSE Cedex 7**

L'absence d'envoi, ou l'envoi au-delà de la date fixée conduira à l'élimination de la candidature.

Ce rapport doit préciser :

- **les titres et diplômes** obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'UFM,

- **les expériences** d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels le candidat a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel,

- et comporter le **développement commenté de l'une des expériences** lui paraissant la plus significative.

3/3

Il convient d'apporter un soin particulier à la rédaction de ce rapport qui sera communiqué aux membres du jury.

STRUCTURE DE L'EXAMEN :

L'examen est constitué d'une **épreuve orale de trente minutes maximum**, débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

CALENDRIER DE DEROULEMENT DES EPREUVES :

La recevabilité des dossiers sera étudiée dans le courant de l'année scolaire 2011-2012.

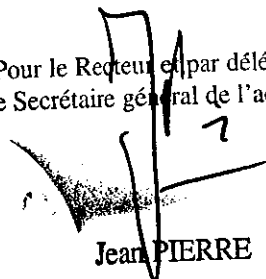
Seuls les personnels enseignants dont la candidature sera déclarée recevable (dossier et rapport dactylographié d'au plus cinq pages reçus dans les délais) recevront une convocation pour l'épreuve d'entretien. Les convocations seront adressées aux candidats une quinzaine de jours avant l'épreuve.

Les épreuves se dérouleront suivant un calendrier dont le détail sera communiqué ultérieurement sur le site internet de l'Académie de Toulouse à l'adresse suivante : <http://www.ac-toulouse.fr>, rubrique examens et concours – concours et recrutement – certification complémentaire.

- **Dates prévisionnelles de l'examen : du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2012**, à la Division des Examens et Concours, 3, avenue du Professeur J.Ducuing à Toulouse.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire général de l'académie,



Jean PIERRE